



# CONTRAT D'ENGAGEMENT AMAP les baillots médocains

## POMMES

Du 17 septembre 2020 au 01 avril 2021

### 1. Les contractants

<b>NOM de l'amapien</b>	
<b>Adresse</b>	
<b>Portable</b>	
<b>E-Mail</b>	

<b>NOM du producteur</b>	SCEA LES COTEAUX DE BOUTAU
<b>Adresse</b>	4 SABLES DU PICHOT – LABARTHE 33190 CAMIRAN
<b>Tél Portable</b>	05 56 61 58 20 / 06 74 93 93 43
<b>E-Mail</b>	<a href="mailto:Sceaboutau@wanadoo.fr">Sceaboutau@wanadoo.fr</a>

### 2. Les engagements du producteur

M. Bernard, Lucas et Axel DUPEBE arboriculteurs récoltants à CAMIRAN s'engagent à :

- Fournir des pommes Bio, et du jus de pommes Bio pour une période de 7 mois à raison de 10 distributions.
- Établir un lien avec les amapiens en étant présents à au moins une distribution par saison dans la mesure du possible,
- Être disponibles pour les visites d'exploitation,
- Contrat d'objectifs : maintien de l'exploitation

### 3. Les engagements de l'amapien

M. ou Mme \_\_\_\_\_ s'engage à :

- Régler à l'avance la somme correspondant à la quantité choisie selon les modalités de paiement précisées ci-dessous et la remettre au responsable de contrat à la signature,
- Venir chercher les produits du contrat pour une période de 7 mois à raison suivant le planning ci-dessous.
- Trouver un remplaçant, en cas d'impossibilité prévue, pour retirer la livraison. Dans le cas contraire aucun dédommagement ne sera prévu.

#### 4. Les engagements du responsable de contrat

Mme Aurélie MARQUET s'engage à :

- Remettre les chèques au producteur aux dates précisées ci-dessous,
- Préparer les visites d'exploitation et rédiger les comptes rendus,
- Gérer la liste amapiens du présent contrat.

Aurélie MARQUET	06 17 09 39 84 (sms)	aurelie.marquet33@gmail.com
-----------------	----------------------	-----------------------------

#### 5. Le choix du contrat

Le contrat est établi pour la période du 17/09/2020 au 01/04/2021 à raison de 10 livraisons.

Conditionnements :

1. Pommes BIO : en sachets de 4 kg au prix de 9.80 € TTC (dont TVA 5.50%) soit 2.45 €/kg,
2. Caisse de 13 kg au prix de 30.55 € TTC (dont TVA 5.50%) soit 2.35 € /kg variétés en mélange selon avancée dans la récolte (désirée, rougelle, judelle, goldrush, pitchounette).
3. Jus de pomme BIO : 3.05 € TTC le litre (dont TVA 5.50%)

Produits	P.U TTC	2020					2021					Total qté	Total prix
		17/09	08/10	29/10	19/11	09/12	06/01	28/01	18/02	11/03	01/04		
1 – sachets 4 kg	9.80 €												
2 – caisse 13 kg	30.55 €												
3 – jus de pomme	3.05 €												
<b>Total Qté</b>													

#### 6. Les modalités de paiement

Le paiement s'effectuera en 10 chèques (ou 1 chèque par livraison) libellés à l'ordre du producteur SCEA les Côteaux de Boutau, datés du 17/09/2020, et remis par le responsable du contrat au producteur.

#### 7. Les distributions

- Les distributions s'effectueront à la salle de permanence (bâtiment dans le prolongement de l'école élémentaire), 2 rue de la Mairie à Ludon-Médoc, les jeudis de 18h30 à 19h30.

Chaque contractant certifie avoir pris connaissance de la « Charte des AMAP » et du règlement intérieur de l'Amap les baillots médocains et y adhérer.

Fait en 3 exemplaires le 17/09/2020 à Ludon-Médoc.

L'amapien

Le producteur

Le responsable de contrat